Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC : URL = http://www.cdc.qc.ca/prospectives/2/prospectives-2-3-1966.pdf
Article revue Prospectives, Volume 2, Numéro 3.

* * * SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF * * *

Les "Junior Colleges" aux États-Unis

Les renseignements qui suivent sont tirés du "1966, Junior College Directory" que vient de publier l'American Association of Junior Colleges et ont été compilés par Jean-Marie Beauchemin, secrétaire général de la FCC. Nous croyons qu'ils aideront le lecteur à voir concrètement les implications des propos de Edmund J. Gleazer.

Les institutions recensées offrent un enseignement collégial de deux ans et elles sont toutes accréditées ou reconnues par les six sociétés d'accréditation régionales et par les organismes d'États ayant l'autorité nécessaire pour l'approbation des Junior Colleges. *

Les inscriptions dans les Junior Colleges représentent près de 30% des étudiants américains qui entrent au College et 20% de tous les étudiants de l'enseignement supérieur aux États-Unis. (People purposes program, Annual Report of AAJC — 1964).

En octobre 1965, cinquante nouveaux collèges ouvraient leurs portes et plusieurs d'entre eux comptaient dès leur ouverture plus de 1000 étudiants.

Pour octobre 1966, on prévoit déjà que plus de 40 nouveaux collèges s'ajouteront. La grande majorité des nouveaux collèges sont des collèges à caractère public.

En octobre 1965, dix collèges devenaient des Senior Colleges de quatre ans d'enseignement ou étaient en voie de le devenir.

Frais de scolarité

La grande majorité des collèges exigent des frais de scolarité et de pension variant jusqu'à \$2,800. La plupart imposent cependant des frais de scolarité (pension exclue) assez modiques, de \$50 à \$400. Les frais varient suivant les États mais seules les institutions de California State n'exigent aucun frais.

Les frais de scolarité diffèrent, par ailleurs, selon que les étudiants proviennent du district desservi ou d'en dehors. En Californie, il n'y a des frais de scolarité que pour les étudiants venant d'un autre État: ces frais sont fixes pour toutes les institutions, soit de \$309.00.

Nombre de collèges, d'étudiants et de professeurs selon le type d'administration

Type d'administration	Nombre de collèges	Effectifs étudiants (oct. 1964)				Nombre
		Réguliers	A temps partiel	Total **	Nombre møyen par collège	de prof. et admin.
Indépendant	268	92,082	26,970	120,349	300-350	10,414
Public	503	424,676	486,975	934,037	1000-1500	50,072
TOTAL	771	516,758	513,945	1,054,386	700	60,486

^{*} À propos des organismes d'accréditation aux États-Unis, voir l'article de Michel Savard "Tremplin vers l'excellence, l'accréditation est un mécanisme nécessaire au Québec" dans Prospectives, novembre 1965, pp. 18-26.

^{**} Ce total dépasse la somme des effectifs réguliers et à temps partiel pour des raisons non mentionnées.

Expansion rapide

Type d'administration	Nombre de collèges	Nombre d'étudiants	% d'augmentation par rapport à octobre 1964	
Indépendant	268	140,667		
Public	503	1,152,086	23.3	
TOTAL	771 *	1,292,753 *	22.6	

^{*} Chiffres pour octobre 1965.

Nombre de collèges selon le sexe et le type de programmes d'études

Sexe	Nombre	Pourcentage	Programme d'études			
				ransfer'' ilement %	"Occupational" seulement	Deux types de progr.
Pour hommes seulement	36	(4.6)	25	(13.7)	1	4
Pour femmes seulement	81	(10.5)	38	(22.9)	_	43
Coéduc.	650	(84.9)	109	(63.4)	30	517
TOTAL	767 1	(100)	172	(100)	31	564 ³

¹⁷⁷¹ collèges ont été recensés, mais quatre d'entre eux ont dû être mis de côté pour fin de calcul des informations.

niveau collégial des universités américaines, il permet donc l'admission en 3e collégiale.

² L'étudiant inscrit au "transfer program" suit un cours lui permettant de poursuivre ses études dans un Senior College ou dans une université. Le "transfer program" est un programme parallèle à celui des deux premières années du

^{3 564} collèges sont donc polyvalents au sens québécois du mot. On remarquera cependant que 203 des collèges recensés sont monovalents et on en retrouve sous une administration publique aussi bien que sous une administration privée ou confessionnelle